

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARTRES : Séance du MERCREDI 24 MARS 2021 – 18 heures 30

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-quatre Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 17 Mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Liliane ANDRÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 25 Février 2021
- Délibération sur le compte de gestion 2020
- Délibération sur le compte administratif 2020
- Report du vote des trois taxes
- Délibération sur l'affectation Anticipée du résultat
- Délibération du vote du BP 2021
- Détermination des primes du personnel pour 2021
- Convention de mise à disposition des équipements sportifs avec la ligue et le district de Football
- Questions diverses

Etaient présents : ANDRÉ Liliane ; FROMONT Denis ; DUEZ Marie-José ; BERGAMINI Patrick ; FLOQUET Coralie ; RAMEZ Valérie ; BERTINOTTI Agnès ; LOCHU Jean-Paul ; FLOQUET Laurent ; SCHORTZEN Mélissa ;

Absents excusés : LEDIEU Isabelle ; BLONDEL Jean-Louis ; JACQUEMIN Amandine ; DENDIEVEL David ; BERTELOOT Guillaume

Absent :

PROCURATIONS de : BLONDEL Jean-Louis à FROMONT Denis ; JACQUEMIN Amandine à BERGAMINI Patrick ; DENDIEVEL David à DUEZ Marie-José

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 30 minutes.

SECRETAIRE DE SEANCE : Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur BERGAMINI Patrick.

Madame le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses :
Pas d'observation.

DELIBERATION 2021-18 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2021

Madame le Maire donne lecture du Compte rendu du conseil municipal du 25 Février 2021, compte rendu transmis aux membres du conseil municipal, et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

DELIBERATION 2021-19 - Délibération sur le compte de gestion 2020

Le compte de gestion présente les résultats suivants :

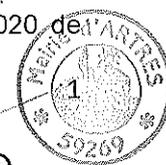
FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 601 767,15 €
Recettes : 681 882,77 €
Résultat : 80 115,62 €
Résultat 2019 : 368 212,05 €
Résultat Cumulé : 448 327,67 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 528 061,86 €
Recettes : 121 675,91 €
Résultat : -406 385,95 €
Résultat 2019 : 106 979,52 €
Résultat cumulé : -299 406,43 €
Report recettes : 174 089,20 €
Report dépenses : 0 €

Madame le Maire donne lecture du compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Percepteur. Les conseillers sont ensuite appelés à délibérer sur l'Approbation du compte de gestion 2020 de Monsieur le Percepteur.

Le Conseil Municipal d'ARTRES (Nord), réuni sous la Présidence de Madame ANDRÉ Liliane, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ; Considérant que les comptes sont bien établis ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1ER JANVIER 2020 au 31 DÉCEMBRE 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION:

Le Compte de Gestion 2020 est approuvé.

DELIBERATION 2021-20 - Délibération sur le compte Administratif 2020

M DENIS FROMONT Premier Adjoint, présente le compte Administratif 2020.

Madame le Maire quitte la salle ; elle ne prend pas part aux débats ni au vote, celui-ci s'établit sur 12 VOIX (dont 3 procurations)

M DENIS FROMONT donne lecture des chiffres du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame ANDRÉ Liliane, Maire, du Budget primitif ainsi que les décisions modificatives de l'année considérée : le compte administratif se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 601 767,15 €
Recettes : 681 882,77 €
Résultat : 80 115,62 €
Résultat 2019 : 368 212,05 €
Résultat Cumulé : 448 327,67 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 528 061,86 €
Recettes : 121 675,91 €
Résultat : -406 385,95 €
Résultat 2019 : 106 979,52 €
Résultat cumulé : -299 406,43 €
Report recettes : 174 089,20 €
Report dépenses : 0 €

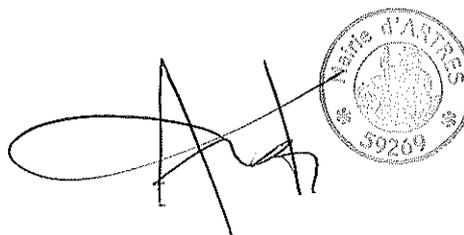
Monsieur Denis FROMONT 1^{ER} Adjoint, demande si ces chiffres appellent des précisions ou questions. Ensuite, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et il est procédé au vote :

A 12 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION le Compte Administratif 2020 est adopté.

Madame le Maire réintègre sa place, prend connaissance du vote et remercie le Conseil Municipal .

DELIBERATION 2021-21 - Report du vote des trois taxes 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION le report du vote des trois taxes 2020 à une réunion ultérieure, lorsque la commune aura reçu les éléments nécessaires pour délibérer.



DELIBERATION 2021-22 - Affectation anticipée du résultat de l'exercice 2020

Commune d'ARTRES

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2020

AFFECTATION ANTICIPEE *

Le 24 Mars 2021, réuni sous la présidence de Madame le Maire

Vu l'instruction M14

Vu les Budgets de l'exercice 2020 Approuvés

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Affectation anticipée

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 *

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2019 | exercice 2020 | RESULTAT COMPTABLE CUMULE | RESTES A REALISER 2020 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT |
|-----------------------|------------------------|------------------|---------------------------------|------------------------------|---|
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Dépenses | | 528 061,86 € | | - € | |
| Recettes | | 121 675,91 € | | 174 089,20 € | |
| RESULTAT | 106 979,52 € | - 406 385,95 € | - 299 406,43 € | 174 089,20 € | - 125 317,23 € |

FONCTIONNEMENT

| | | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--|--------------|
| Dépenses | | 601 767,15 € | | | |
| Recettes | | 681 882,77 € | | | |
| RESULTAT | 368 212,05 € | 80 115,62 € | 448 327,67 € | | 448 327,67 € |

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | | |
|--|---------------|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU | BP2021 | 448 327,67 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | 125 317,23 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 323 010,44 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | | 125 317,23 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002) | | 323 010,44 € |
| Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 001) | | 299 406,43 € |

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont signés les membres présents.



Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote de l'Affectation Anticipée du résultat : A 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

DELIBERATION 2021-23 - Délibération du vote du BP 2021

Madame le Maire donne lecture du projet du budget primitif 2021, de l'affectation du résultat et détaille les chapitres de la section de fonctionnement, ainsi que les opérations d'investissement, les travaux et achats prévus ; les explications et détails ont été donnés lors de la réunion préparatoire du budget mais des précisions complémentaires sont apportées.

Les subventions aux associations seront délibérées lors d'une prochaine réunion.

Le budget primitif 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 975 075,44 €
Section d'investissement : 652 065,00 €
L'excédent global cumulé est de 448 327,67 €
Il est affecté au compte 1068 : 125 317,23 €
Excédent reporté de fonctionnement au 002 : 323 010,44 €
Déficit reporté d'investissement au 001 : 229 406,43 €

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote : A 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION : le **BP 2021 est adopté.**

DELIBERATION 2021-24 Détermination des primes du personnel pour 2021

Rappel de Madame le Maire : en 2020 l'enveloppe était de 11 500 €

Madame le Maire propose après échange de proposer une enveloppe 2021 à 12 000 €

Après délibération, le conseil municipal décide à 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION, de fixer l'enveloppe globale allouée pour la prime annuelle du personnel au titre de l'année 2021 à : 12 000 €.

DELIBERATION 2021-25 Convention de mise à disposition des équipements sportifs avec la ligue et le district de Football

Madame le Maire donne lecture de la proposition de convention de mise à disposition des équipements sportifs (Terrain de football, club house, vestiaires, parking) avec la FFF (ligue et district) dans le cadre de la subvention attendue lors de la création des vestiaires et club house.

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote : A 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION.

- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention et les documents concernant cette convention.

Questions diverses

DELIBERATION 2021-26 : Demande de subvention auprès du Département du Nord pour la sécurisation complète de la rue de l'Eglise

Madame le Maire évoque l'aide financière pour les projets des communes de moins de 5000 habitants accordés par le Département du Nord.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ARRAS' at the top and '59200' at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'A' followed by a flourish.

Ces aides sont accordés pour la construction, rénovation, entretien ou aménagement du patrimoine communal et la sécurisation des voiries.

Nous avons déjà délibéré sur la sécurisation de la voirie pour la rue de l'église « côté église » ; hors suite à notre demande auprès du Sidegav pour obtenir une aide « Facé » pour l'enfouissement des réseaux, il s'avère que nous devons repenser le projet dans sa globalité.

Suite à ces nouveaux éléments, Madame le maire propose une délibération de principe afin de l'autoriser à demander une subvention pour la sécurisation complète de la rue de l'Église.

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote : A 13 voix POUR dont 3 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION.

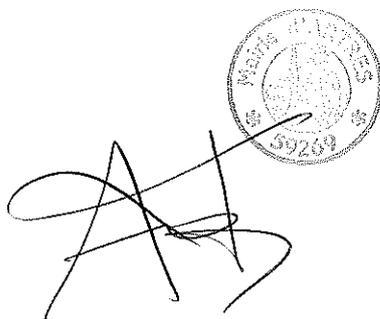
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès du Département du Nord pour ce projet.

CHICANES :

Madame le Maire informe l'assemblée que la pose des chicanes rues de la Gare et du Marronnier s'est effectuée aujourd'hui.

Denis FROMONT a rappelé que la largeur de passage est supérieure de 0,50 m par rapport au minimum requis

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MÉDAN (NORD)" at the top and "59269" at the bottom, with a central emblem.